

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2234

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cycle de l'eau - Partenariat entre la Métropole de Lyon et le groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) - Attribution de subventions dans le cadre de son programme pour l'année 2023 et de l'organisation de la conférence internationale Novatech 2023 - Signature de 2 conventions entre la Métropole et le GRAIE

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fourmillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2234**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cycle de l'eau - Partenariat entre la Métropole de Lyon et le groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) - Attribution de subventions dans le cadre de son programme pour l'année 2023 et de l'organisation de la conférence internationale Novatech 2023 - Signature de 2 conventions entre la Métropole et le GRAIE

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole accompagne depuis plusieurs décennies le GRAIE, association organisant le partage et l'évolution de la connaissance dans le domaine de l'eau.

Ce partenariat est organisé par une convention-cadre. La convention-cadre actuelle porte sur les années 2023 à 2026. Il se décline ensuite en conventions attributives de subvention annuelles.

Le travail du GRAIE s'effectue par la création de groupes de travail et la participation de l'association à des projets de recherche pour permettre la conversion des travaux scientifiques en matière première pour les services opérationnels. La Métropole subventionne, historiquement, cette association pour son activité récurrente et pour soutenir ponctuellement des conférences internationales se déroulant sur son territoire, notamment la conférence Novatech, qui a lieu tous les 3 ans autour des enjeux de la gestion des eaux pluviales.

II - Objectifs

Le soutien au GRAIE et à la conférence Novatech 2023 permet à la Métropole :

- de communiquer sur sa stratégie ville perméable auprès des collectivités françaises et internationales et les innovations portées sur le territoire en matière de cycle de l'eau,
- d'acquérir toujours plus d'expertise en matière de gestion des eaux urbaines, de liens entre l'eau et la santé, d'impact du dérèglement climatique dans le but de faire évoluer les pratiques en matière d'urbanisme,
- de soutenir les démarches de partage d'expérience et de production collective entre les acteurs du cycle de l'eau à l'échelle régionale, nationale et internationale.

III - Détail des actions du GRAIE

1° - Programme d'actions 2023

Pour 2023, le GRAIE portera les actions suivantes :

a) - Animation et valorisation de l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU)

Le GRAIE assure le fonctionnement courant de l'OTHU, mais aussi la coordination transversale, entre scientifiques et partenaires opérationnels, et anime les programmes de recherche dans une logique de co-construction avec la Métropole et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Il mène aussi des actions de valorisation et de transfert afin de faire évoluer les pratiques des acteurs de l'eau en s'appuyant sur les résultats de l'OTHU.

Les faits marquants de cette animation de l'OTHU sont :

- six rencontres : 3 réunions du comité de gestion, 2 réunions semestrielles de sites, une réunion annuelle de définition des actions de recherche proposées (qui s'est tenue le 13 janvier 2023) auxquelles la Métropole participe dans la limite de ses disponibilités,

- des publications :

. refonte du site Internet de l'OTHU (accès libre) avec la mise à disposition d'informations techniques et scientifiques,

. diffusion des grands messages formalisés dans l'ouvrage OTHU par la rédaction et la publication de brèves "le saviez-vous ?",

. poursuite des échanges et co-construction d'une feuille de route valorisation en partenariat avec les 2 autres dispositifs de recherche français en hydrologie urbaine dans le cadre du réseau URBIS, notamment l'observatoire d'hydrologie urbaine (OPUR) à Paris et l'observatoire nantais des environnements urbains (ONEVU) à Nantes. La Métropole participe dans la limite de ses disponibilités à ces échanges.

Ce volet était précédemment porté par la subvention attribuée à l'OTHU mais, en accord avec la nouvelle convention-cadre tripartite 2023-2026, il a été acté de transférer ces actions sur la subvention attribuée au GRAIE. La subvention affectée à l'OTHU, qui sera soumise au vote de la Commission permanente de mai 2023, sera dégrevée d'autant.

b) - Animation régionale sur les thématiques de l'eau dans la ville et de l'assainissement

Le GRAIE anime des réseaux et groupes de travail sur 5 thématiques :

- la gestion des effluents non domestiques et la lutte contre les toxiques (3 réunions),
- la compétence eaux pluviales urbaines et la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) (3 réunions),
- la désimperméabilisation et les solutions de gestion des eaux pluviales à la source (3 réunions),
- l'autosurveillance des réseaux d'assainissement (3 réunions),
- l'exploitation et l'optimisation des stations d'épuration (STEP) (2 réunions).

En appui à ces groupes de travail, il coordonne la rédaction de notes techniques et se charge de leur publication et diffusion. Cinq publications sont prévues au cours de l'année 2023 :

- note effluents non domestiques (END) : points de vigilance sur les prélèvements et analyses, inventaires des bonnes pratiques associées,

- note END : inventaire des prétraitements par type d'effluents/activités (restaurant, garages, boulangerie, effluent avec température élevée, etc.),

- compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) : logigramme présentant l'articulation des compétences GEPU/gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et retour d'expérience sur le financement du pluvial,

- eaux pluviales et aménagement : publication de la frise gestion de projets urbains,

- utilisation de la modélisation hydraulique 3D pour l'auto-surveillance des réseaux d'assainissement.

Le GRAIE anime l'observatoire des opérations exemplaires pour la gestion des eaux pluviales sur la région. Chaque année, de nouvelles opérations sont identifiées et référencées dans l'observatoire et certaines font l'objet de fiches descriptives, co-écrites avec les maîtres d'œuvre et/ou maîtres d'ouvrage. L'observatoire est accessible en ligne sur le site Internet du GRAIE.

c) - Les conférences et webinaires organisés en appui sur les réseaux et, le cas échéant, en partenariat avec d'autres associations

Quatre événements sont organisés par le GRAIE en 2023 :

- un webinaire Ville perméable, co-organisé par la Métropole et le GRAIE, dans le cadre des collaborations avec le Canada, en mars-avril,
- une conférence Eau & santé, organisée sur 2 jours, à l'automne 2023, en partenariat avec la Métropole, l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Asteo) et le réseau Promise pour faire un état des connaissances et partager les expériences des collectivités,
- un webinaire Autosurveillance des systèmes d'assainissement, en appui du groupe de travail régional, en octobre,
- un séminaire sur l'exploitation des STEP en fin d'année.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 58 590 € au profit du GRAIE dans le cadre de la promotion des principes de la ville perméable mais aussi des connaissances sur le volet Eau & santé et adaptation au changement climatique en 2023.

2° - Conférence Novatech

En sus de ce plan d'actions annuel, le GRAIE organise, en 2023, la conférence internationale Novatech. Cette conférence, portant sur les stratégies et solutions pour une gestion durable de l'eau dans la ville, a pour vocation de rassembler les meilleurs scientifiques internationaux dans le domaine et l'ensemble des acteurs opérationnels français. L'édition 2023 est programmée du 3 au 7 juillet 2023.

Elle accueillera plus de 500 congressistes, dont 200 conférenciers venus du monde entier présenter leurs résultats de recherche et retours d'expérience sur la gestion de l'eau dans la ville.

La conférence est structurée autour de 4 axes :

- eaux pluviales et techniques,
- eaux pluviales et aménagement,
- eaux pluviales et impacts sur les milieux récepteurs,
- eaux pluviales et société.

Cette manifestation met en lumière les stratégies et solutions pour une gestion durable de l'eau dans la ville portées par la Métropole et donne aux agents métropolitains l'accès à des informations de 1^{er} plan grâce à 60 invitations à participer (demi-journées).

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit du GRAIE pour l'organisation de la conférence Novatech 2023.

IV - Plan de financement prévisionnel du GRAIE

Le GRAIE sollicite, en 2023, 680 648 € auprès de divers organismes pour un total de charges de 1 213 682 € (soit 54 % de son budget).

	GRAIE : programme annuel (animation régionale et OTHU)	Conférence Novatech	Autres activités du GRAIE (zone atelier bassin du Rhône, site pilote de Bellecombe -sipibel-, eau et santé)	Total
total charges (en €)	466 713	334 385	412 585	1 213 682 (à l'euro près)
total produits hors subventions (en €)	213 954	205 000	114 080	533 034
total subvention (en €)	256 363	130 000	294 285	680 648
<i>dont subventions sollicitées auprès de la Métropole (en €)</i>	58 590	70 000	0	128 590

La Métropole, par les présentes subventions, contribue à hauteur de 19 % aux subventions accordées au GRAIE et de 11 % à son budget annuel ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit du GRAIE d'un montant total de 128 590 € réparties comme suit :

- 58 590 € au titre des actions menées dans le cadre du programme annuel pour l'année 2023,
- 70 000 € au titre de l'organisation de la conférence internationale Novatech 2023.

b) - les 2 conventions à passer entre la Métropole et le GRAIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 128 590 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2023 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2183.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302431-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
